

ALERTE ROUGE CYCLONIQUE

JE ME CONFINE

Quelle est la situation ?

« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) impacte La Réunion avec des effets attendus liés à la pluie ou aux vents importants à très importants sur tout ou partie du territoire. »

Que faire ?

- **Profiter du préavis de 3 heures pour rejoindre son habitation et se mettre à l'abri** dans la pièce la plus solide de l'habitation : à l'issue de ce préavis, il est interdit de circuler à pied ou en voiture.
- **S'éloigner des ouvertures** pour éviter les projections de verre en cas de bris.
- **Rester calme**, ne pas paniquer et ne plus sortir.
- N'utiliser le **téléphone** qu'en cas **d'absolue nécessité**.
- Se préparer à subir des **coupures d'électricité** et d'eau potable.
- **Se tenir très régulièrement informé de la situation météorologique** et suivre scrupuleusement les consignes officielles et conseils diffusés jusqu'à la levée de l'alerte cyclonique.
- **Ne pas tenter de faire « sa propre météo »** : Une zone de l'île peut se trouver provisoirement protégée des vents violents par la montagne et, de ce fait, les conditions météorologiques observées au-dehors peuvent ne pas rendre compte de la réalité et de l'imminence du danger. Ne pas se laisser "piéger"!
- Si la maison commence à se dégrader voire à s'effondrer, **se protéger** éventuellement sous des matelas ou chercher refuge sous un meuble robuste (table, lit,...).
- **Se méfier du passage de l'œil** : Si l'œil (qui est la zone de calme relatif situé au centre du cyclone) passe sur l'île, ne pas se laisser, là non plus, tromper par l'amélioration temporaire des conditions météorologiques. Rester à l'abri chez soi. Ne sortir que si l'habitation ayant trop souffert, n'offre plus un abri suffisant. Dans ce cas chercher refuge le plus près de son domicile et rester le moins possible dehors.